

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS  
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

**Rendu Exécutoire**  
Publication et ou Notification

Le 17 JUIN 2025

Le Directeur Général Adjoint

Service : administration générale  
Tel : 04.66.56.42.99  
Réf : PC/CB/IV/CL/2025

**Objet : Acte de nomination d'un régisseur et de mandataires suppléants pour la régie d'avances pour le service administration générale – modificatif à l'arrêté n°2017/0143 du 8 février 2017**

**Le président d'Alès Agglomération,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles R1617-1 à R1617-18 relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

**Vu** le décret n°2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif à la création des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et des établissements publics locaux,

**Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 et notamment son article 22, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**Vu** le décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics,

**Vu** l'arrêté interministériel du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et du montant du cautionnement imposé à ces agents,

**Vu** l'arrêté n°2017/0047 du 1<sup>er</sup> février 2017 portant création de la régie d'avances pour le service de l'administration générale Alès Agglomération, modifié par l'arrêté n°2020/0202 du 17 décembre 2020,

**Vu** l'arrêté n°2017/0143 du 8 février 2017 portant nomination d'un régisseur et de mandataires suppléants pour la régie d'avances pour le service de l'administration générale de la Communauté Alès Agglomération,

**Vu** l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 6 juin 2025,

**Considérant** la nécessité de nommer un nouveau mandataire suppléant pour la régie d'avances de l'administration générale,

## ARRÊTE

L'arrêté n°2017/0143 du 8 février 2017 est modifié comme suit :

### ARTICLE 1 :

L'article 2 de l'arrêté n°2017/0143 du 8 février 2017 devient :

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Mme Corinne ADAM épouse LAURENT, régisseur, sera remplacée par Mmes Elodie DREWITZ et Isabelle VIGUIER, mandataires suppléants.

### ARTICLE 2 :

L'article 5 de l'arrêté n°2017/0143 du 8 février 2017 devient :

Les mandataires suppléants ne percevront pas d'indemnité de manquement de fonds.

### ARTICLE 3 :

Les autres dispositions de l'arrêté n°2017/0143 du 8 février 2017 demeurent inchangées et restent applicables.

### ARTICLE 4 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération et Monsieur le receveur communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Alès, le 17 JUN 2025

Le président

Christophe RIVENO



**Le régisseur**  
**Vu pour acceptation en manuscrit**

**Le mandataire suppléant**  
**Vu pour acceptation en manuscrit**

**Mme Corinne ADAM épouse LAURENT**

**Mme Elodie DREWITZ**

*Vu pour acceptation*  
*Corinne Adam*

*Vu pour acceptation*

*E. Drewitz*

**Le mandataire suppléant**  
**Vu pour acceptation en manuscrit**

**Mme Isabelle VIGUIER**

*Vu pour acceptation*

*Isabelle Viguié*